

Syndicats affiliés

SMI2D
SNEA
SYNCRA
SYFFA
SYNABA
APLICA

Note d'information sur évolution de la démarche QUALITASS

Compte tenu de l'évolution des normes ISO 9001 version 2015 (système de management de la qualité – Exigences) et des modifications du référentiel MASE (Manuel d'Amélioration Sécurité Santé Environnement des Entreprises) dont est inspiré la démarche QUALITASS, il est apparu à la Commission d'Attribution QUALITASS l'intérêt d'adapter les divers documents de notre système permettant la délivrance et le suivi de la qualification professionnelle QUALITASS.

Les principales modifications du référentiel QUALITASS portent sur :

Article 1 : le leadership : Renforcement de la responsabilité et de l'engagement de la direction qui a un rôle moteur

Article 3 : la planification des risques et opportunités

Article 6 : les sous-traitants, ainsi que les autres partenaires de l'entreprise deviennent les prestataires externes

Introduction de l'amélioration continue

Les 3 dossiers de candidatures ont été adaptés aux évolutions de vocabulaire et aux exigences du référentiel QUALITASS.

Les cadres d'audit ont également été adaptés.

Vous trouverez, pages suivantes, les explications détaillées issues de la norme ISO 9001 version 2015

Le dossier de candidature demeure un guide pour la mise en place de ces quelques modifications mais, bien sûr, les services de la FNSA sont à votre disposition pour vous accompagner dans cette évolution.

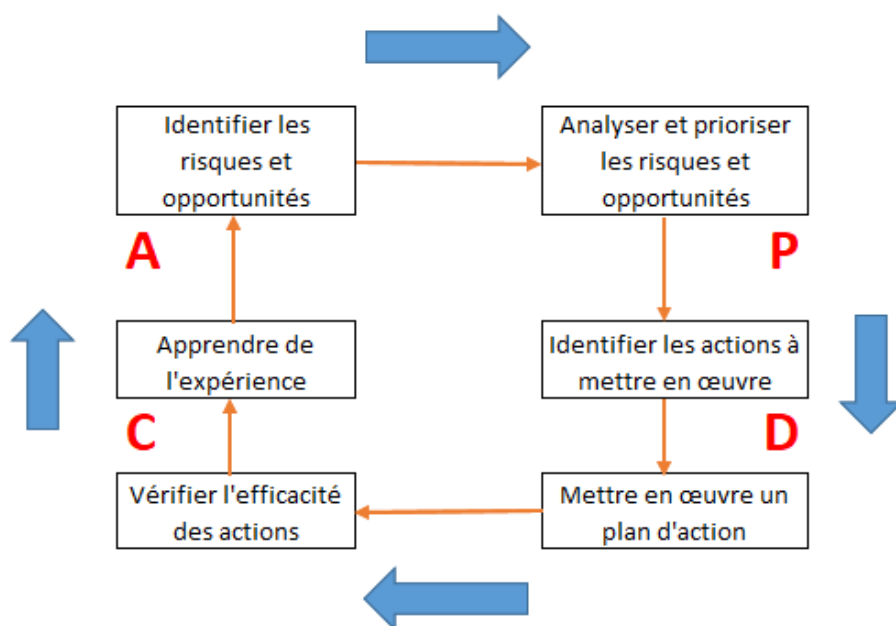
Article 1 : le leadership : Renforcement de la responsabilité et de l'engagement de la direction qui a un rôle moteur

- Assume la responsabilité de l'efficacité du système de management
- S'assure que
 - Politique/objectifs qualité sécurité environnement sont compatibles avec l'orientation stratégique et le contexte
 - Les exigences du système de management dans les processus métier
 - les ressources sont disponibles pour le système de management
- Communique sur l'importance d'avoir un système de management efficace et de se conformer à ses exigences
- S'assure que le système de management atteint les résultats attendus
- Oriente et soutient les personnes pour qu'elles contribuent à l'efficacité du Système de management
- Promeut l'amélioration continue
- Soutient les autres rôles managériaux pertinents pour démontrer leurs responsabilités respectives

Article 3 : la planification des risques et opportunités

- L'organisme considère ses enjeux et les attentes des parties intéressées et détermine les risques et opportunités pour :
 - a) S'assurer que le système de management peut atteindre les résultats attendus
 - b) Prévenir ou réduire les effets indésirables
 - c) S'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue
- Il doit planifier les actions à prendre relatives aux risques et opportunités, la manière de les mettre en œuvre et évaluer leur efficacité.
- Déterminer les risques et opportunités et intégrer les risques dans les processus.

Que faire ?



Article 6 : les sous-traitants deviennent les prestataires externes

C'est la Maîtrise des processus, des produits et services fournis par des prestataires externes

ISO 9001 : 2008	ISO 9001 : 2015
Produit acheté	Produits et services fournis par des prestataires externes
Fournisseur	Prestataires externes

Exemple : Producteur, distributeur, détaillant ou marchand d'un produit, d'un service ou d'informations

Un prestataire peut être interne ou externe à l'organisme

Dans une situation contractuelle, le fournisseur peut être appelé "contractant"

Introduction de l'amélioration continue

- Déterminer et sélectionner les opportunités d'amélioration
- Entreprendre les actions nécessaires pour satisfaire les exigences clients et accroître leur satisfaction
 - Amélioration des produits et services pour satisfaire aux exigences et prendre en compte les besoins et attentes futures
 - Corriger et réduire les effets indésirables
 - Améliorer la performance et l'efficacité du système de management

Note : Les améliorations peuvent inclure

- Une correction
- Une action corrective
- Une amélioration continue
- Un changement par rupture
- Une innovation
- Une réorganisation

Le PDCA et l'amélioration continue

Les systèmes de management sont basés sur le PDCA et le principe d'amélioration continue.

